

Commune de : **Thil**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Notice technique sur les réseaux d'eau potable, l'assainissement et l'élimination des déchets

Vu pour être annexé
à la délibération
du 15 juin 2012
approuvant
le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :



POS approuvé le 30 décembre 1982
Révision du POS : 6 juin 1995 et le 13 juin 1997

Prescription du PLU : 30 octobre 2009

Dossier d'élaboration du PLU réalisé par :

PERSPECTIVES
2, rue de la Gare
10 150 CHARMONT s/B.
Tél : 03.25.40.05.90.
Fax : 03.25.40.05.89.

Mail : perspectives@perspectives-urba.com

Assainissement

La commune dispose d'un système de collecte des eaux usées sur l'ensemble de la zone urbanisée. Le réseau est de type séparatif (les eaux usées et les eaux pluviales sont séparées).

Les effluents collectés sont acheminés vers la station d'épuration sur le territoire communal. Il s'agit ici d'un espace de lagunage.

Le dimensionnement du réseau semble toutefois limité puisque des problèmes de ruissellement se posent route de Courcy. A noter qu'un zonage d'assainissement a été réalisé en 2004.

- **Alimentation en eau potable**

L'alimentation en eau potable relève de la compétence du Syndicat mixte d'Adduction d'Eau Potable du Nord Ouest Rémois (SYNAEP), lequel regroupe, outre Thil, les communes de Brimont, Courcy, Loivre, Saint-Thierry, Pouillon, Villers-Franqueux, Bermericourt, Hermonville, Cauroy-les-Hermonville et Cormicy. Ce syndicat a été créé le 1er janvier 2007 afin de résoudre les problèmes de qualité des ressources en eau des réseaux préexistants. En effet, les taux de nitrates ou de produits phytosanitaires étaient élevés et ont pu ponctuellement dépasser les seuils de potabilité. A cet effet, le SYNAEP a pour mission de raccorder les différents réseaux existants sur la canalisation qui alimente la Communauté d'Agglomération de Reims depuis les champs captant de la vallée de la Suippes à Auménancourt. Une convention a été passée entre le SYNAEP et la Communauté d'Agglomération dans ce but.

La ressource est suffisante par rapport aux besoins actuels, une augmentation modérée de la consommation peut être envisagée.

- **Incendie**

Plusieurs bornes incendies sont implantées sur le territoire. (cf. carte page suivante).

Deux bornes situées au lotissement des Rougemonts, sont en sous débit (30m³/heure au lieu de 60m³/heure).

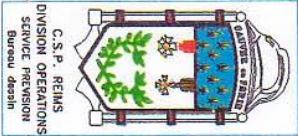
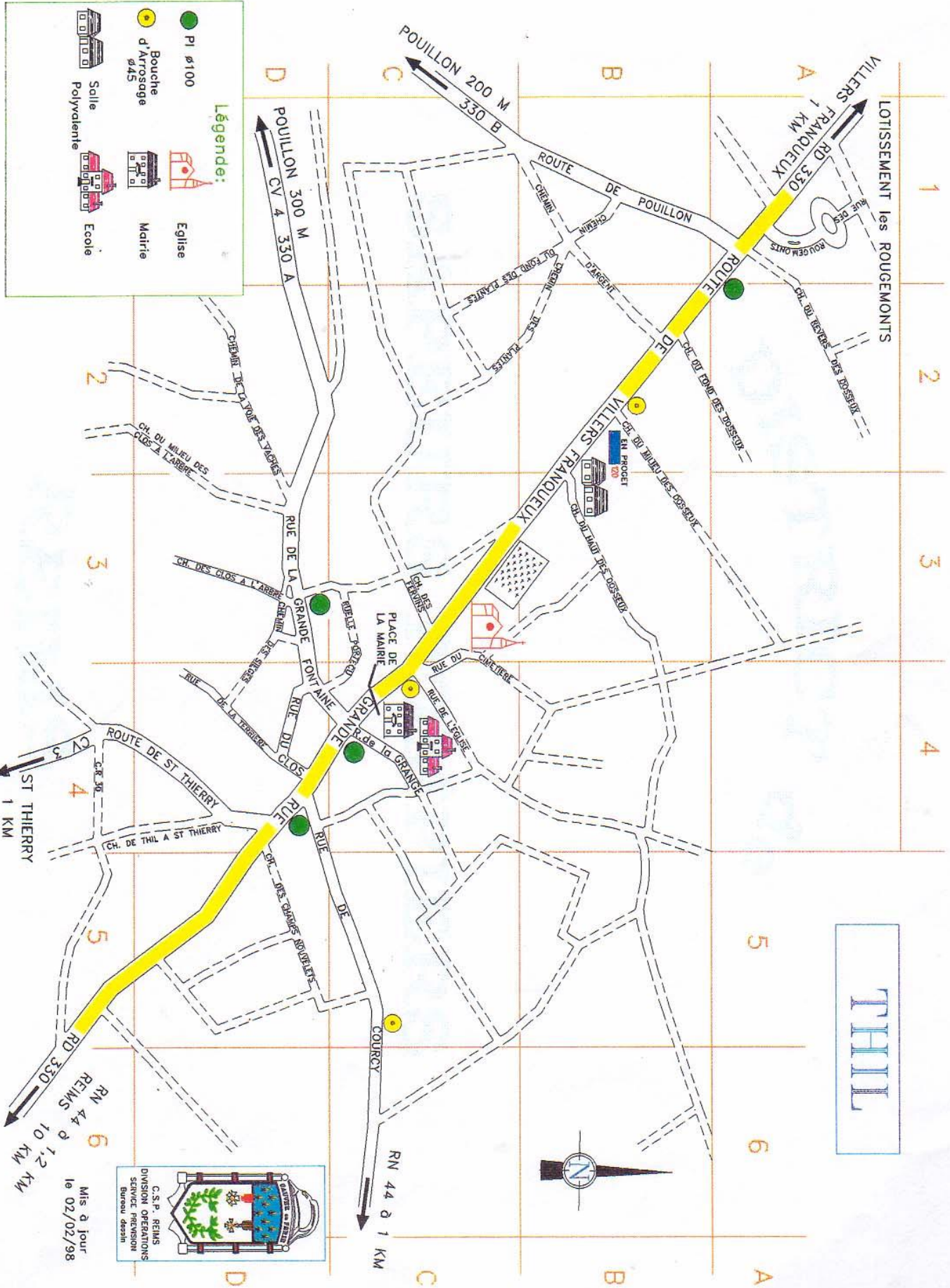
- **Déchets**

Le Syndicat Mixte de Collecte des Déchets Plaine et Montagne Rémoises (SYCODEC) a pour compétence la collecte et le traitement des ordures ménagères de 58 communes de la grande couronne Est Rémoise.

Les ordures ménagères ainsi que les corps creux et les corps plats sont collectés une fois par semaine au moyen de trois bacs différents.

La commune est rattachée aux déchetteries d'Hermonville et de Brimont.

THIL



Mis à jour
le 02/02/98